DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/114/7.2 **Feuillet n°134**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**42**
Votants :	**47**
Pour :	**47**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Dominique DURUY excusée donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Denis ADAMSKI excusé donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET excusé donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE excusée donne pouvoir à Coralie DAUBISSE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Stéphanie PORTE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Fixation du tarif de la redevance d'assainissement collectif à compter de 2024

La Communauté de Communes a renouvelé son contrat de délégation de services qui englobe maintenant 7 communes (Fossemagne, Hautefort, Thenon, Tourtoirac, Beauregard de Terrasson, Le Lardin Saint Lazare et Terrasson Lavilledieu).
Ce qui amène une modification sur la répartition de la redevance.
Le montant de la redevance cible ne change pas, 295,60 € HT pour 120 m3 (dont une part fixe à 118 € HT et une part variable à 1,48 € HT).
Considérant que les redevances d'assainissement collectif communautaire sont fixées par le conseil communautaire, il est proposé de fixer les tarifs assainissement applicables à compter de l'année 2024 comme suit :

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023114-DE
Reçu le 18/12/2023

Nos imprimés sont produits par l'abrégnie imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Réf. 540331 - 09/10

Communes en régie :

Part fixe collectivité :		Part variable collectivité :	
AJAT	118 €	AJAT	1,48 €
AURIAC DU PERIGORD	118 €	AURIAC DU PERIGORD	1,48 €
AZERAT	118 €	AZERAT	1,48 €
BACHELLERIE (LA)	118 €	BACHELLERIE (LA)	1,48 €
BADEFOLS D'ANS	118 €	BADEFOLS D'ANS	1,48 €
BARS	118 €	BARS	1,48 €
CONDAT	118 €	CONDAT	1,48 €
COTEAUX PERIGOURDINS	118 €	COTEAUX PERIGOURDINS	1,48 €
LADORNAC	118 €	LADORNAC	1,48 €
GRANGE D'ANS	118 €	GRANGE D'ANS	1,48 €
LIMEYRAT	118 €	LIMEYRAT	1,48 €
NAILHAC	118 €	NAILHAC	1,48 €
PEYRIGNAC	118 €	PEYRIGNAC	1,48 €
SAINT RABIER	118 €	SAINT RABIER	1,48 €
SAINTE EULALIE D'ANS	118 €	SAINTE EULALIE D'ANS	1,48 €
SAINTE ORSE	118 €	SAINTE ORSE	1,48 €
VILLAC	118 €	VILLAC	1,48 €

Communes en délégation de service public

	Part fixe				Part variable		
	Part Collectivité	Part délégataire	Total		Part Collectivité	Part délégataire	Total
Fossemagne	44,92 €	73,08 €	118,00 €	Fossemagne	0,57 €	0,91 €	1,48 €
Hautefort	44,92 €	73,08 €	118,00 €	Hautefort	0,57 €	0,91 €	1,48 €
Thenon	44,92 €	73,08 €	118,00 €	Thenon	0,57 €	0,91 €	1,48 €
Tourtoirac	44,92 €	73,08 €	118,00 €	Tourtoirac	0,57 €	0,91 €	1,48 €
Beauregard de Terrasson	44,92 €	73,08 €	118,00 €	Beauregard de Terrasson	0,57 €	0,91 €	1,48 €
Le Lardin Saint Lazare	44,92 €	73,08 €	118,00 €	Le Lardin Saint Lazare	0,57 €	0,91 €	1,48 €
Terrasson Lavilledieu	44,92 €	73,08 €	118,00 €	Terrasson Lavilledieu	0,57 €	0,91 €	1,48 €
La Feuillade	118,00 €	0	118,00 €	La Feuillade	1,48 €	0	1,48 €
Pazayac	118,00 €	0	118,00 €	Pazayac	1,48 €	0	1,48 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les montants de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2024 conformément aux tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à dire, faire et signer tout acte en relation avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/12/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023114-DE
Reçu le 18/12/2023

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir